






Propositions de Luc Chatel	Avis du SE-UNSA
<p>1° nous doter des instruments pour mesurer efficacement la violence mais aussi le climat dans les établissements scolaires</p>	<p>Le SE-UNSA soutient cette proposition.</p> 
<p>je vous propose qu'à partir de la prochaine rentrée l'enquête Sivis soit trimestrielle, qu'elle intègre de nouveaux indicateurs pour mesurer l'ensemble des formes de violence et qu'elle soit déclinée, dans un premier temps, au niveau départemental afin que chaque inspecteur d'académie dispose d'un outil de pilotage efficace.</p>	<p>Ce sont la DEPP et la DGESCO qui seront chargées de définir des indicateurs pour mesurer le climat dans les établissements. Il s'agit de pouvoir « mesurer » les micro-violences quotidiennes qui ne sont pas actuellement signalées afin de pouvoir mieux agir en prévention.</p> <p>Ces indicateurs plus qualitatifs devront rester des outils internes à l'éducation nationale et ne pas donner lieu à des publications de « palmarès » dans la presse. Les échantillons académiques devront rester anonymes.</p>
<p>En complément des données chiffrées, une enquête de victimation a été expérimentée en 2009 avec succès dans l'académie de Lille pour permettre aux victimes de déclarer les atteintes aux biens ou à la personne dont elles ont souffert. Pour disposer d'une vue précise sur la délinquance en milieu scolaire, je propose que nous étendions cette enquête au plan national dès la prochaine année scolaire. Cette enquête sera conduite par la direction des études, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale avec le concours de l'Observatoire national de la délinquance et de l'Observatoire international de la violence à l'École.</p>	<p>Les enquêtes de victimation concernent en premier lieu les élèves et permettent de mesurer le ressenti de violence. Il s'agirait d'une enquête nationale portant sur un échantillon de 300 collèves tirés au sort et 18 000 élèves désignés aléatoirement. Les personnels de ces établissements répondront également à un questionnaire les concernant.</p> <p>Les chercheurs utilisent depuis longtemps les enquêtes de victimation en complément des statistiques officielles de faits de violence qui minimisent très largement l'impact de la violence (en particulier les micro-violences répétées du type harcèlement) sur la scolarité des élèves.</p> <p>L'initiative d'une enquête nationale est à soutenir. Pour le SE-UNSA, elle doit être conduite par des chercheurs indépendants de l'institution.</p> <p>Par ailleurs, selon une dépêche AEF du 9 avril une enquête de victimation commanditée par l'UNICEF est en ce moment conduite dans les écoles primaires. Elle a pour objectif de « mieux connaître la réalité qualitative et quantitative de la souffrance engendrée par la violence à l'école pour prévenir et combattre efficacement cette violence ».</p>
<p>2° renforcer la formation des professeurs car ils sont trop souvent démunis face aux violences et aux conflits qu'ils ont à gérer</p>	<p>Les mesures proposées apportent de l'eau à notre moulin lorsque nous réclamons une formation professionnelle d'un an après le concours. C'est dans cette année que tout cela a sa place et non dans le bricolage actuel qui traite les problèmes au coup par coup au lieu d'élaborer une stratégie d'ensemble cohérente !</p>
<p>Dans le cadre de la réforme des concours d'enseignement, chaque étudiant qui se destine au professorat bénéficiera, au cours de ses années de master, d'une formation spécifique à la gestion des conflits et à la prévention de la violence.</p>	<p>Aujourd'hui, cela ne fait pas partie du cahier des charges des universités. Chacune décidera des contenus des masters qu'elle propose. De plus, cette mesure ne concerne sans doute que les masters « métiers de l'enseignement ». Or, on peut se présenter aux concours quel que soit le master que l'on détient. Aujourd'hui, par exemple, 50% des candidats au CRPE ne sont pas passés par l'IUFM. Cela atténue la portée de</p>

	l'initiative.
chaque professeur nouvellement recruté suivra nécessairement, lors de son année de stage, un module de formation sur la tenue de classe et la gestion des conflits, élaboré à partir d'un cahier des charges national.	Bonne initiative mais sur quel temps ce module sera-t-il proposé ? Temps de service ou de travail ? La formation continuée pourrait s'organiser en plus des 18 heures d'enseignement.
concevoir un plan national de formation continue dans ce domaine. Les établissements les plus exposés aux situations de violence se verront proposer des formations sur site à destination de l'ensemble de leurs personnels	C'est une bonne idée que celle de la formation sur site au plus près des préoccupations concrètes des collègues et en équipe. Mais le problème majeur de la formation continue, ce sont les moyens qui y sont consacrés. Qui interviendra : des retraités de la police, de sociétés de sécurité comme il a été indiqué dans la presse ?
mise à disposition de ressources, notamment numériques, permettant d'intégrer dans nos programmes de prévention les évolutions contemporaines de la violence en milieu scolaire.	Le sens de cette proposition n'est pas très clair. Il pourrait s'agir simplement d'une mise en ligne sur éducol d'études et programmes sur la violence, la gestion de conflits, la tenue de classe, etc. Pas inintéressant en soi... Mais il faudrait surtout fournir davantage de ressources humaines avec la collaboration des enseignants spécialisés des RASED, des assistantes sociales, médecins, infirmières... sur la question de la prévention de la violence et de la prise en charge des élèves violents.
le soutien de l'institution aux professeurs qui sont confrontés aux violences graves comme aux violences insidieuses . Ce soutien de l'institution se traduira par leur accompagnement systématique par un interlocuteur clairement identifié au sein de l'établissement. Les principaux acteurs de l'accès au droit et de l'aide aux victimes seront pleinement associés à cette démarche. L'institution tout entière doit faire bloc autour des victimes car la solidarité doit prendre le pas sur l'omerta, notamment pour assurer leur protection juridique.	Va-t-on voir enfin la mise en oeuvre concrète des textes qui existent sur la protection fonctionnelle des agents ? (article 11 de la loi de 83 ; circulaire fonction publique de mai 2008). Nous allons demander à la DGRH un texte avec des préconisations précises pour la rentrée. Une formation des chefs d'établissements et des personnels des rectorats ou IA est également nécessaire. Il aurait été souhaitable d'évoquer aussi le soutien aux élèves victimes de violence. Ici aussi, les psychologues scolaires, enseignants spécialisés des Rased, médecins, assistants sociaux, COP, CPE,...ont leur place car ils travaillent en lien avec les familles et avec les partenaires extérieurs (sociaux, CMPP, du milieu judiciaire...).
3° renforcer le plan de sécurisation des établissements scolaires engagé à la rentrée 2009	
la généralisation des diagnostics de sécurité et la réalisation , dans tous les établissements scolaires, de leurs préconisations , qu'il s'agisse par exemple de l'installation de clôtures, de dispositifs de vidéosurveillance. À ce jour, 61 % des établissements l'ont réalisé. L'objectif est atteindre 100 % avant la fin de l'année scolaire.	Ce n'est pas une mesure nouvelle. Une circulaire récente a déjà demandé une accélération de ces diagnostics. Reste à savoir ensuite quelles mesures sont prises. Tous les spécialistes de la violence en milieu scolaire le disent : les solutions sont plus humaines que techniques. Il ne faut pas se leurrer sur l'efficacité de l'installation de clôtures ou de caméras.
le déploiement des équipes mobiles de sécurité . Elles sont aujourd'hui en place dans toutes les académies et ont effectué près de 2 200 interventions avec succès ;	La question des EMS n'est pas un problème en soi. Il faut en assurer la professionnalité et la pérennité. 

<p>la formation des chefs d'établissement à la gestion de crise et aux problématiques de la sécurité. L'objectif est de former l'ensemble des 14 000 personnels de direction à l'horizon 2012, dans le cadre d'un partenariat entre les ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur.</p>	<p>Cette formation est indispensable.</p> 
<p>doubler les effectifs et consolider la place des équipes mobiles de sécurité dans les académies les plus exposées à la violence</p>	<p>Avant de procéder au doublement des EMS, il serait bon d'effectuer un bilan de l'action des EMS en place. L'augmentation des effectifs des EMS ne doit pas se faire au détriment des équipes de vie scolaire, dont on notera qu'elles sont assez peu présentes dans ces propositions.</p>
<p>amplifier les partenariats entre l'Éducation nationale et l'autorité judiciaire, par la désignation de magistrats référents, à l'image des policiers et gendarmes référents déjà en place ;</p>	<p>Une meilleure connaissance entre ces institutions est nécessaire. Ces partenariats peuvent être utiles sur le terrain pour nos collègues. Le ministère de la justice disposant de moyens encore plus insuffisants que celui de l'Éducation nationale, on peut craindre pour la concrétisation de cette mesure.</p>
<p>systematiser les discussions avec les collectivités territoriales pour accélérer la mise en œuvre des préconisations matérielles issues des diagnostics de sécurité.</p>	<p>Les collectivités sont les financeurs. Il est effectivement souhaitable d'avoir des discussions avec elles !</p>
<p>4° responsabiliser les acteurs et redonner du sens aux sanctions pour mieux faire respecter les règles du vivre ensemble</p>	
<p>je présenterai avant la fin de l'année scolaire un plan santé.</p>	<p>Nous n'avons pas de précisions sur ce plan santé, annoncé par le ministre.</p>
<p>engager une réflexion pour développer la pratique sportive dans les établissements les plus en difficulté. Cela nous conduira à ouvrir le débat sur les rythmes scolaires dans le cadre d'une conférence nationale ambitieuse.</p>	<p>Oui au développement de la pratique sportive (cependant, il faudra clairement préciser l'articulation entre EPS, AS, et volet sportif de l'accompagnement). Oui à la conférence nationale sur les rythmes que nous avons inscrite dans nos mandats. Cette conférence ne saurait se résumer au débat sur la semaine de 4 jours dans le premier degré. Elle doit porter aussi sur le temps scolaire et son articulation avec l'extra-scolaire dans le second degré. La conférence doit aborder la question de l'année, selon le ministre. Il n'exclut pas a priori un zonage des vacances d'été.</p>
<p>Les élèves particulièrement perturbateurs pourront être sortis de la classe. Il ne s'agit pas de les exclure. Il s'agit de les placer dans des structures adaptées, aussi longtemps que nécessaire.</p>	<p>Cette annonce est une reprise des propos de Sarkozy. Chatel s'est efforcé de la présenter comme exceptionnelle. Quelles structures sont envisagées ? On n'en sait rien. Apparemment pas les classes relais ni les micro-lycées, d'après l'entourage du ministre. Le SE-UNSA ne cautionnera pas une mise à l'écart définitive mais peut entendre que très ponctuellement certains enfants aient besoin d'un cadre particulier. Ne pas répondre aux besoins de ces enfants ou jeunes en grande difficulté de maîtrise des compétences sociales ou en détresse psychologique s'apparenterait à de la « non assistance à personne en danger ». « Des structures assez petites avec davantage de</p>